

# SNES

# U.

# LILLE

BULLETIN

D'INFORMATION

DU SYNDICAT NATIONAL

DES ENSEIGNEMENTS

DE SECOND DEGRE

209, RUE NATIONALE 59000 LILLE - TEL 03 20 06 77 41

N°252 • Octobre-Novembre 2005

ISSN : 0399.6522

## temps présent

**Oui** il faut poursuivre  
**l'action** p. 2, 3

**Non-titulaires** : des  
licenciements massifs p. 3

Collèges du Nord : **réunion  
du CDEN le 6 octobre** p. 4,5

Collèges Pas-de-Calais :  
**dotations** p. 5



## personnels

Les **TZR**  
et les remplacements  
à l'interne p. 6

## infos

Métier, catégories p. 7

## tribune libre p. 7

## vie du snes

Réunions **mutations  
inter 2006** p. 8

**Forum** régional **FSU** p. 8

### **ENCART**

Elections professionnelles

**Mardi 6 décembre**

**Nous sommes tous concernés**

## édito

L'actualité de ces dernières semaines peut-elle nous donner quelques raisons d'être optimistes ?

Les marins de la SNCM viennent de décider la reprise du travail, sans avoir obtenu le maintien de l'entreprise sous le contrôle total de l'Etat. Certes, la tentative de brader à un ami une entreprise publique a échoué, et les personnels, par leur lutte amplifiée par une mobilisation générale, ont obtenu des garanties sur la survie de l'entreprise et l'avenir des salariés. Mais, malgré ces résultats, le scandale demeure : toutes les formes de chantage ont été utilisées, sans oublier la diffamation, pour liquider un service public. C'est **le droit à l'égalité de traitement**

**sur tout le territoire qui est menacé avec cette privatisation.**

D'autres nouvelles sont alarmantes : le débat sur la justice, les expulsions massives, le sort de la famille Tukulayenge à Arras, toujours sous le coup d'une expulsion, ces lycéens et enseignants aux prises avec la justice, après les actions de 2005. Ajoutons le refus obstiné du gouvernement d'entendre raison et de modifier ses choix budgétaires, ou l'attitude de notre ministre, qui, sur les remplacements, préfère le mensonge au dialogue : bref, pas de quoi se réjouir. Et pourtant, l'actualité de ces derniers jours comporte aussi des éléments positifs...

Le premier est bien entendu, la mobilisation du 4 octobre. **Réussir à rassembler le public et**

**le privé, dans des centaines de manifestations qui ont réuni un million de personnes** s'est révélé un pari gagnant, au grand dam du pouvoir. A cette occasion, l'opinion s'est clairement déclarée favorable à des négociations sur les questions avancées par les organisations syndicales. D'autres sondages montrent un fort attachement aux services publics, à l'opposé des messages sans cesse assénés sur leur poids et leur coût.

Autre motif de satisfaction, les revers subis dans la dérive sécuritaire du ministre de l'Intérieur. La mobilisation, y compris celle des personnels de l'Education, a permis d'empêcher quelques expulsions, de disperser des familles. Le procès des jeunes accusés d'avoir brûlé un commissariat à Toulouse s'est achevé sur un désaveu du ministre de l'Intérieur, tandis que celui de la Justice se faisait sérieusement tancer par le Conseil Constitutionnel.

**Pour gagner, d'autres batailles doivent être menées, et dans une unité plus grande.** La FSU n'avait pas été invitée à participer à la préparation du 4 octobre. Cela s'est senti dans le silence de la plate-forme sur les services publics, les pensions ou le budget. Depuis l'origine favorable à l'unité la plus large, notre fédération a appelé à cette journée, mais le 4 doit s'inscrire dans un calendrier d'actions qui peut seul, faire reculer le gouvernement.

**Défendre l'emploi, vivifier les services publics, mais aussi poursuivre dans la lutte résolue contre la loi Fillon,** tels sont les enjeux des semaines à venir. En proposant de nouvelles actions en novembre, le SNES s'inscrit dans cette démarche : rechercher l'unité, mais avant tout, ne pas esquisser ses responsabilités dans les domaines qui sont les siens.

Michel Devred

# Oui, il faut poursuivre l'action !

PAR MICHEL DEVRED

**40 % de grévistes dans l'académie, le 4 octobre, selon les résultats envoyés par les établissements, 25000 manifestants à Lille, 6000 à Boulogne, 4000 à Valenciennes, la forte mobilisation du privé et du public a fait le succès de cette journée interprofessionnelle.**

**L**e 12 octobre, la journée d'action du SNES sur les remplacements a marqué les médias, et la pitoyable tentative de De Robien de travestir la vérité en s'appuyant sur des sondages bidons et des affirmations erronées sur un prétendu accord syndical n'a trompé personne : les remplacements imposés ne sont pas admis dans les salles des professeurs et près de 100 000 enseignants le lui ont déjà fait savoir.

La question qui nous est posée est bien celle de la poursuite de l'action. Le 4 n'a pas permis de poser de façon unitaire la question des services publics, des pensions. La CFDT qui tente de faire oublier des trahisons encore récentes s'y est opposée, et l'a imposé à la CGT au nom de ... l'unité. Le 12 a permis de pointer un des aspects les plus rejetés de la réforme, mais d'autres aspects tout aussi dangereux se mettent en place, comme la mise sur orbite du Haut Conseil de l'Education chargé de la mise en œuvre du socle commun de collègue ou la mise à mal des ZEP au profit du PPRE (dispositif personnalisé d'aide) qui permettra de se dispenser localement de la mise en œuvre des programmes nationaux, et qui n'est même pas financé sérieusement dans le projet de budget.

Il faut donc poursuivre et dire clairement ce que sont nos revendications et cela d'autant plus que les positions des autres acteurs syndicaux sont fluctuantes. Si le remplacement mobilise toutes les organisations, nous nous inquiétons du silence de trop d'entre elles sur la loi Fillon dont les remplacements ne sont qu'un aspect. Chacun avait pourtant pris ses responsabilités pour dénoncer la loi. Qu'est-ce qui pourrait aujourd'hui justifier un revirement ?

Autres motifs d'inquiétude de cette rentrée : la précarité et l'attitude du rectorat quant aux droits des personnels.

Les grandes victimes de cette rentrée, comme des deux précédentes, restent les précaires. **Nos collègues sont désormais voués au chômage de longue durée**, au mieux à la dégradation de leur situation par le passage de la situation de contractuel, à celle de vacataire (rappelons-le, le vacataire est embauché pour 200 heures, point final, sans droits, sans perspectives...). Il est scandaleux que l'Etat soit aussi indifférent à cette situation. Quand Hewlett Packard licencie des milliers de personnes sans plan social, Jacques Chirac la pourfend, mais l'administration qu'il dirige fait bien pire !

Les TZR, quant à eux, sont les titulaires les plus visés : non seulement les affectations en LP se multiplient, au mépris des statuts, mais parfois aussi des qualifications, -tel collègue d'histoire-géographie se voyant imposer un service en lettres- et il est de plus en plus clair qu'ils sont la variable d'ajustement dans la mise en place des remplacements. Attention à ne pas laisser s'instaurer la division entre les personnels. Le décret sur les remplacements de 1999, qui marquait déjà un recul, ne permet pas d'utiliser les TZR comme des remplaçants corvéables, utilisables au jour le jour au bon vouloir des chefs d'établissements. Les laisser seuls face à l'administration ne permettra pas d'épargner les autres personnels, bien au contraire : **c'est faciliter la mise en œuvre des remplacements de Robien et préparer ainsi l'obligation pour tous.**

Autre enjeu, le budget. Le gouvernement ayant indiqué les grandes lignes, ce sont les parlementaires qui doivent désormais entamer le débat, avant le vote en novembre. Il repose sur l'hypothèse d'une croissance moyenne (2,5%) qui permettrait de réduire les impôts tout en maintenant, selon le gouvernement, les dépenses à un haut niveau. C'est ce que clame notre ministre, qui affiche le chiffre, presque indécent, d'une augmentation de 6,28 %. Le détail est moins reluisant : 6,8 % - 3,65 % au titre des pensions, - 1,7 % au titre des mesures prises l'an dernier, au final **c'est encore un budget insuffisant qui se prépare.** Les conséquences se feront sentir sur les salaires, mais aussi sur l'emploi (nouveaux menaces sur les diminutions d'emplois qui ne prennent

en compte ni la diminution programmée des recrutements, ni le chômage des précaires) et enfin sur la qualité de l'enseignement (voir le fameux PPRE plus haut, par exemple).

A ceux qui pensent que trop, c'est trop, il faut rappeler la cohérence profonde de la politique gouvernementale. **La loi Fillon est la déclinaison éducative d'une démarche globale**, qui a ses racines tant en France qu'au niveau des responsables européens qui mettent systématiquement en œuvre une politique de libéralisation de l'économie, d'individualisation des situations, politique qui passe par la casse des services publics et de ceux qui tentent de remplir ses missions. L'affaire de la SNCM est symptomatique : au nom d'une concurrence entre entreprises, le gouvernement a tout fait pour mettre à bas un service public. Ce qui est fait aujourd'hui pour la Corse peut l'être demain pour d'autres. L'acharnement de Villepin se comprendrait-il s'il n'y avait pas la perspective de la privatisation d'EDF ? Et demain la SNCF ?

Il est inutile d'incriminer la passivité des autres si l'on n'est pas capable de prendre ses responsabilités dans les domaines qui sont les nôtres. Le SNES, l'an dernier, a su le faire en appelant seul à l'action sur la loi Fillon, le 7 décembre 2004. Depuis le 4 octobre 2005, le SNES et la FSU ont proposé de poursuivre l'action. Devant les refus réitérés des autres organisations syndicales, en l'absence de négociations avec le Ministère, il a décidé d'appeler les personnels à la grève le 24 novembre.

**Sur les remplacements, en appelant au refus des heures imposées**, en trouvant les modalités les plus appropriées, les plus efficaces pour entraîner l'ensemble de la profession.

**Sur la loi Fillon, tout relâchement sera perçu comme un renoncement** : De Robien prépare déjà le terrain pour le Conseil pédagogique ; le Haut Conseil va commencer à travailler pour imposer le socle commun. Il ne faut pas laisser faire.

Le ministre de la Fonction publique prépare lui aussi une casse des statuts, et fin octobre, il fera des propositions.

Annoncer une action aujourd'hui, c'est également

**EN GREVE LE 24 NOVEMBRE**

peser sur le budget, donc sur les salaires et les recrutements, mais aussi sur la carte scolaire à venir.

**Laisser faire, c'est accepter de nouveau plusieurs centaines de suppressions de postes.** 3000 suppressions dans les collèges et lycées de notre académie en six ans, est-ce acceptable ? Nous pensons qu'il faut peser dès aujourd'hui.

Les rencontres intersyndicales qui ont suivi la journée du 4 montrent qu'il n'y a pas la volonté de s'inscrire dans un calendrier d'actions. C'est la situation que nous avons connue l'an dernier, alors que la réussite même du 4 aurait du contraire impulser une nouvelle démarche unitaire. En prenant

nos responsabilités, nous pèserons aussi sur la construction d'un mouvement social de grande ampleur.

Se pose inévitablement la question de l'efficacité. Le 7 décembre a montré que ce n'est pas en se limitant à des actions symboliques (le « carton rouge ») que l'on faisait bouger les choses. Le risque est trop grand de s'en remettre à des échéances politiques à venir pour régler nos problèmes. Ce serait d'autant plus coupable que l'opinion est réceptive aux problèmes soulevés : emplois, salaires, avenir des jeunes, place des services publics. L'époque n'est donc pas au mistigri ou à la patate chaude mais

bien à la construction des convergences. C'est le sens de l'appel à la grève lancée par le SNES pour le 24 novembre. Certains estiment qu'à quelques jours des élections professionnelles, c'est prendre un risque énorme. Pourtant nous savons bien que si une majorité de collègues nous font confiance, ce n'est pas seulement pour notre capacité à les défendre, mais aussi parce qu'ils se retrouvent derrière les valeurs et les idées que nous portons sur l'école et son rôle pour créer une société plus juste. C'est bien de la responsabilité du SNES que d'appeler à l'action quand ces valeurs et ces idées sont en péril.

## Non-titulaires : des licenciements massifs !

1024 contractuel-le-s recruté-e-s en septembre 2003, 792 en septembre 2004, 436 en septembre 2005 dans l'académie de Lille. Seulement 101 non-titulaires de l'académie ont obtenu un concours en 2005 et une partie d'entre eux était déjà au chômage. Aujourd'hui, plusieurs centaines de personnes attendent un poste, se retrouvant au chômage pour la deuxième année consécutive pour nombre d'entre eux.

Sur les 436 contractuel-le-s recruté-e-s, 121 sont en collèges et lycées, pour l'essentiel en documentation et dans les disciplines techniques. 315 sont nommés en LP, pour la plupart dans les disciplines professionnelles. Beaucoup de TZR de disciplines générales sont affectés en LP sur des postes bivalents (exemple : un TZR de lettres sur un postes lettres-histoire, avec 3h de lettres et 15h d'histoire !). Au plan national, on estime à 10000, le nombre de non-titulaires au chômage à cette rentrée. Entre 10 et 20% d'entre eux sont en fin de droit.

Cette année marque aussi la fin du plan Sapin. En 5 ans, un peu plus de 14000 collègues ont été titularisés par examen professionnel et concours réservés sur les 30000 ayant droits. Le ministère n'envisage pas de nouveau plan de titularisation. Il prétend résorber la précarité avec la nouvelle loi instituant CDD et CDI dans la Fonction Publique (les décrets d'application n'ont pas encore été promulgués). La loi oblige l'Etat à proposer un CDI au contractuel qui a eu 6 ans de CDD sans interruption quand il décide de le réembaucher. Concrètement, cela signifie que l'Etat peut recruter une personne pendant 6 ans en CDD puis faire appel à quelqu'un d'autre ! Nous n'avons pas la même conception de la sortie de la précarité. Pour nous, tous les agents non-titulaires de la Fonction Publique doivent pouvoir devenir des fonctionnaires titulaires !

Le 28 septembre puis le 19 octobre, à l'initiative du SNES, se sont tenues des AG de non-titulaires à Lille. Le 4 octobre, dans le cortège SNES, les non-titulaires étaient présents. Nous élaborons ensemble un plan d'action pour faire entendre nos revendications et préparer nos prochaines actions (cf. site académique du SNES).

**Didier COSTENOBLE**

### Frédéric Florent, contractuel CPE :

*Pour pouvoir financer mes études, j'ai obtenu en 1992 un poste de surveillant, d'abord surveillant d'externat puis maître d'internat pendant près de huit ans. Durant toute cette période, beaucoup m'ont encouragé à préparer le concours de CPE. Il vrai que cette profession m'attirait. N'ayant pas réussi à jongler entre vie familiale, vie estudiantine et vie « professionnelle », je me suis retrouvé en 2000 en retrait de délégation avec pour diplôme une licence des sciences de l'éducation, mais malheureusement sans avoir réussi à obtenir le concours. J'ai connu ma première période de chômage, pendant laquelle je préparais plusieurs concours de l'Education nationale sans succès. J'ai alors postulé auprès du rectorat pour un poste de CPE contractuel. J'ai obtenu 15 mois de contrat de janvier 2002 à juin 2004 (contrats parfois renouvelés de 15 jours en 15 jours). Ensuite plus rien...*

*Depuis 2004, mes droits à l'ARE (Aide au Retour à l'Emploi) épuisés, c'est l'ASSEDIC qui m'indemnise sous forme d'ASS (allocation de solidarité spécifique), indemnisation qui s'élève à 420 euros par mois.*

*Je ne compte plus le nombre de candidatures envoyées depuis plus d'un an et les réponses toutes identiques : « malgré votre parcours intéressant et votre forte motivation, je suis au regret... ». Et encore ce type de réponse ne concerne que les candidatures pour des emplois liés à l'éducation ou l'enseignement. Pour les autres, il m'est demandé si je n'ai pas un brevet professionnel ou un BTS (surtout dans les agences d'intérim) ; en clair, on me fait comprendre que je ne correspond pas du tout au profil recherché.*

*Je suis donc allé à l'ANPE pour essayer de me réorienter professionnellement. Un conseiller m'a annoncé que je n'avais droit qu'à un OPI (objectif projet individualisé) : une sorte de bilan pour essayer de savoir ce dont j'ai envie et ce dont je suis capable professionnellement. L'analyse des résultats de ce bilan montre que mon aspiration professionnelle principale concerne le secteur de l'éducation et de l'enseignement. Retour à la case départ.*

*Cette année, je me suis inscrit au CNED afin de préparer le concours de professeurs des écoles. Cela me coûte 330 euros : je n'ai trouvé aucun organisme pour financer ne serait-ce qu'une partie de la formation, ni de travail qui me permettrait de vivre jusqu'aux résultats du concours. En résumé, je pourrais dire que la situation est grave mais pas désespérée. Quoique...*

### Abderhamane AKERDAOUI, professeur contractuel de physique :

*La loi sapin ? Tous les non-titulaires espéraient beaucoup de cette loi qui devait mettre fin à la précarité de leur emploi par la titularisation : son bilan est décevant.*

*Le rectorat a recruté, les années précédentes, des professeurs contractuels, parmi un public diplômé et dont le projet professionnel était d'exercer le métier d'enseignant. Comme pour beaucoup de non-titulaires, le rectorat a décidé de se passer de mes services pour cette rentrée 2005.*

*Professeur contractuel durant plus de cinq années consécutives, inspecté au cours de ces années, l'Education nationale semblait satisfaite de mes services et pourtant, je suis au chômage : drôle de façon de mettre fin à la précarité dans le service public !*

*Apparemment, les considérations budgétaires ont primé sur le réemploi des non-titulaires mais aussi sur la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves : pour assurer les remplacements, les titulaires se voient imposer des heures supplémentaires et doivent même accepter de remplacer des collègues qui n'enseignent pas dans la même discipline et dans des classes qu'ils n'ont pas.*

*Et pendant ce temps là, les non-titulaires sont abandonnés au chômage.*

*C'est scandaleux !*

### Anna Mikulski, professeure contractuelle en Arts Plastiques.

*Professeure contractuelle, mais d'abord mère élevant seule ses 2 enfants, cette rentrée scolaire est pour moi catastrophique !*

*Septembre : pas de poste. Pas de poste de contractuel en général !*

*Début octobre, j'ai eu de la "chance" : contrat de vacation pour... 2 semaines ! 30 heures au total. Et après ? Je me sens sanctionnée par la politique du gouvernement ! Quel avenir pour ma famille et pour moi ?*

*Quel avenir pour tout enseignant non-titulaire ?*

*Et pourtant les besoins en enseignants existent : classes surchargées, options supprimées etc... Quelle qualité d'enseignement pour nos élèves ?*

# Collèges du Nord : réunion du CDEN le 6 octobre 2005

PAR PASCAL BRICOUT

**Deux Conseils Départementaux de l'Education Nationale sont réunis tous les ans en octobre : l'un à compétence Etat pour établir le bilan de la rentrée et l'autre, à compétence Collectivité territoriale (Conseil général), pour avis sur la dotation de fonctionnement accordée aux collèges pour l'année civile prochaine.**

## Le bilan de rentrée.

Lors du CDEN, les représentants FSU ont vivement dénoncé le fait que l'Education nationale ne soit plus une priorité de la nation.

Pour le second degré, l'Inspecteur d'Académie a présenté le bilan chiffré de la rentrée 2005 : maintien du nombre des classes relais (10) et d'ateliers relais, de Clad (15), de 3<sup>èmes</sup> d'insertion (52 à titre dérogatoire, sûrement pour la dernière année), 4 classes d'enfants du voyage, l'ouverture de 4 nouvelles unités d'intégration pour les handicapés (24 au total). 193 classes euro réparties sur 141 collèges.

Il a déploré, comme chaque année, la baisse des effectifs des collèges : à peu près 3000 élèves de moins par rapport à l'an dernier, avec un nombre de fermetures de divisions supérieur en pourcentage à ce que l'administration pratiquait les années précédentes. L'Inspecteur d'Académie ne peut même plus se prévaloir d'amélioration du taux d'encadrement. Il ne peut plus nier que la **politique gouvernementale qui dépouille peu à peu l'école publique de ses moyens**, nous conduit pour le Nord, à constater qu'un tiers des collégiens sont dans le privé (44000) contre 92600 dans le public.

Il a ensuite développé les conditions d'application du plan « Borloo » de cohésion sociale, et plus particulièrement, le plan de réussite éducative, mettant en œuvre dans des territoires ciblés, des moyens pendant et hors temps scolaire, pour la

réussite scolaire et sociale des enfants et de leur famille, les plus défavorisés.

Le SNES-FSU est intervenu pour dénoncer le désengagement de l'Etat, les suppressions de postes à la hache, la multiplication des compléments de service et surtout pour dénoncer le nivellement par le bas des dotations horaires. Ce sont les établissements REP qui ont servi de mine de postes à fermer : 24h d'enseignement supprimées pour 10 élèves perdus, contre 16h pour les collèges « ordinaires », obérant fortement les moyens spécifiques liés à leur situation. Dénoncées également, les suppressions ou diminutions drastiques du nombre des groupes de langues, de sciences, l'abandon du soutien et de la remédiation, faute de moyens, l'absence de réimputation dans les horaires disciplinaires des heures d'IDD. Dénoncé encore le sort réservé aux non-titulaires. Dénoncé toujours le décret sur les remplacements, avec la charge de travail des collègues qui s'accroît d'année en année, l'absence de revalorisation des salaires qui pousse certains à accepter ces heures supplémentaires.

Le quart des élèves scolarisés dans les collèges publics est boursier (contre 8% dans le privé), la moitié des demi-pensionnaires est aidée (contre 20% dans le privé). De plus, le nombre des élèves aidés baisse moins vite que le nombre d'élèves. Nous avons relevé également la baisse du volume des fonds sociaux et le retard pris par l'administration pour les octroyer aux établissements. Ainsi, les collègues ne peuvent chiffrer le coût des actions, sorties et voyages scolaires, alors que tout doit être voté prochainement en conseil d'administration. Si le rectorat voulait cantonner les élèves défavorisés dans leur collège, il ne s'y prendrait pas autrement.

L'empilement des dispositifs nouveaux et anciens dans l'espace éducatif nous pose des problèmes inouïs : les surveillants ont perdu 50% de leurs effectifs, les emplois-jeunes ne sont plus renouvelés. La dotation en assistants d'éducation permet à peine de compenser la disparition des MI-SE. L'administration invente de nouveaux dispositifs aux contrats de plus en plus courts et de plus en plus précaires, souvent payés la moitié du

SMIC ... mais aux tâches de plus en plus complexes, de plus en plus spécialisées (aide aux handicapés, par exemple), sans formation préalable. Un comble pour l'Education nationale !

## Notre Ministère abandonne la lutte contre l'échec scolaire, la déscolarisation, la désocialisation.

Le ciblage sur des zones précises (Zones Urbaines Sensibles) montre bien l'abandon de cet effort sur tous les territoires. Nous sommes inquiets devant la création des internats de collège (2 ouverts dans le Nord et 2 en prévision, pour l'instant), visant à retirer les enfants de leur famille, « pour leur bien ou celui de leur famille ». La question des intervenants enseignants est restée sans réponse : instituteurs ou professeurs spécialisés recrutés pour l'occasion ? ou personnels déjà en poste, en plus de leur charge de travail ? Enfin, nous avons exprimé nos craintes quant au financement par d'autres ministères ou par le secteur marchand.

L'Education Nationale fait désormais preuve d'une absence chronique et volontaire d'une politique éducative d'envergure et ambitieuse. Nous en sommes rendus à des empilements de traitements ponctuels dans le temps et l'espace, que certains pourront sans doute énumérer avec satisfaction, mais qui resteront des palliatifs à ces graves problèmes d'illettrisme, d'échec scolaire, de conduites déviantes ou à risque, et de perte de repères sociaux.

## La dotation de fonctionnement des collèges du Nord pour 2006.

Lors du CDEN, le vice-président du Conseil général, Bernard Baudoux, a célébré avec ironie le 20<sup>ème</sup> anniversaire des premières lois de décentralisation : en 1985, l'Etat a confié aux départements la gestion des collèges, s'engageant à transférer aux départements, le montant des dépenses de construction et d'entretien des collèges ; 20 ans plus tard, le département du Nord dépense 150 millions d'euros pour la reconstruction des collèges, l'Etat ne transfère que 15 millions !

Il a ensuite réaffirmé son engagement sur le rôle de l'école dans les valeurs et les enjeux de la nation, son désaccord sur le transfert des techniciens et



## DOTATION DE FONCTIONNEMENT et d'EQUIPEMENT des collèges du Pas-de-Calais - EXERCICE 2006

ouvriers de service, malgré le vote de la loi, puis nous a informés du maintien des crédits ouverts par rapport à l'année dernière, avec une augmentation globale de 1,5% pour pallier les hausses successives des énergies.

La baisse du nombre des élèves pourrait faire baisser le volume des subventions de 200 mille euros. Cette « cagnotte » va permettre d'augmenter la part élève de 1,2 € par élève, pour couvrir l'augmentation des frais pour sorties scolaires et déplacements pédagogiques (3<sup>ème</sup> à projet professionnel ?) pour arriver à 32 € par élève; la dotation pour le fonctionnement des collèges est aussi augmentée d'un euro pour arriver à 31 par élève. Le Conseil général s'est engagé à dépanner les établissements qui auraient des ruptures de trésorerie. Un groupe de travail avec les représentants du personnel est prévu en janvier 2006, pour étudier au cas par cas tous les collèges qui voient leur dotation baisser et leur attribuer éventuellement une dotation complémentaire.

Nous sommes très longuement intervenus pour rappeler notre opposition au transfert des personnels TOS, en l'occurrence ici des collèges vers les départements. Par ailleurs, nous comprenons l'inquiétude du Conseil général confronté aux conditions concrètes du transfert. L'état des lieux des personnels transférés a été établi au 31 décembre 2004, or l'Etat a recruté depuis, de nouveaux CES et CEC. Ceux-ci vont être également transférés, mais pas leur salaire : ils n'existaient pas le 31/12/2004 ! C'est la première étape du marché de dupes. La deuxième tient à la gestion du nombre de ces personnels : le département va devoir intégrer 1/3 d'agents de l'Etat en plus de ses propres agents. Il ne pourra maintenir le niveau des avantages sociaux qu'au prix d'une sérieuse augmentation de la fiscalité. La troisième étape se manifestera lors de l'évolution des besoins : L'Etat ne transfère pas les salaires en fonction de l'évolution du nombre des personnels en poste, mais en fonction de la situation au 31/12/2004 !

Nous prenons acte de l'implication du Conseil général dans l'école et du volume du budget alloué, en déplorant que cette implication de plus en plus forte du département se fasse sur des dépenses qui, pour nous, sont du ressort de l'Etat, alors que cet argent doit être employé pour des dépenses qui sont de son ressort propre. Cette politique conduit à coup sûr, nous le constatons déjà, à une fiscalisation locale de plus en plus lourde (en 2005: augmentation pour la taxe foncière de 5.5% pour la part départementale).

Les CA consacrés à la préparation du budget 2006 vont être convoqués dans les semaines qui viennent. Les éléments principaux sont repris ci-dessous. En ce qui concerne le mode de calcul et les barèmes, les informations sont disponibles sur le site du S3 à la page :

[http://www.lille.snes.edu/Spip/IMG/pdf/dotations\\_colleges.pdf](http://www.lille.snes.edu/Spip/IMG/pdf/dotations_colleges.pdf)

### 1) DOTATION PRINCIPALE :

Les modalités de calcul restent les mêmes que les années précédentes.

Les parties " énergie ", " eau " et " hors énergie " augmentent de 1,7%.

Pour ce qui concerne la partie " hors énergie ", la dotation se décompose de la façon suivante :

→ Pour l'administration : 19,74 € par élève.

→ Pour l'enseignement technique : 30,60 € par élève de SEGPA ou 3<sup>ème</sup> d'insertion.

### 2) DOTATION EDUCATION PHYSIQUE et SPORTIVE :

→ La dotation horaire minimum par heure d'EPS à effectuer dans chaque établissement, y compris dans les SEGPA est d'un montant de 30 €.

→ La participation départementale à la location ou aux frais d'utilisation d'une salle de sports communale s'élève à 3660, 4260, 4880 ou 5490 € selon la taille du collège.

→ Un forfait d'un montant de 3,80 € par élève ayant acquitté un droit d'entrée dans un équipement sportif payant à l'occasion d'un cycle d'enseignement est versé sur présentation d'un justificatif à l'issue de l'année scolaire.

→ Les 1,40 € par élève destinés au transport des collégiens pour les activités des districts UNSS sont versés à la direction départementale qui ventilerait entre les différents districts.

### 3) DOTATIONS SPECIFIQUES :

→ La dotation spécifique " entretien " de 0,45 € par m<sup>2</sup> chauffé et la part " entretien " de 0,73 € par m<sup>2</sup> habituellement intégrée dans la partie " hors énergie " de la dotation principale sont globalisées soit 1,18 € par m<sup>2</sup>.

→ La dotation pédagogique de 7,20 € par élève et la dotation " enseignement général " de 10,50 € sont également globalisées.

De 17,20 € en 2005, elle passe ainsi à 20 € par élève

→ Dotation activités socio-éducatives : 4,60 € par élève.

→ Participation aux vérifications techniques obligatoires : 1450 € par collège.

→ Subvention pour l'achat d'un véhicule : 5000 €.

→ Subvention pour l'achat d'une autolaveuse, d'une monobrosse ou d'une photocopieuse : 3050 €.

→ Pour l'achat d'une tondeuse : 2290 €.

### 4) REGULARISATION DES DIVERS TAUX :

→ Participation des collèges au fonds commun des services d'hébergement : 1,5%.

→ Maintien des taux de participation des services d'hébergement aux charges générales de fonctionnement des établissements :

-Entre 30 et 35% du tarif des pensions.

-Entre 10 et 25% du tarif des pensions.

→ Hausse de 3,29% de la valeur des prestations accessoires aux 3 catégories d'agents logés par nécessité absolue de service :

Les valeurs passent :

-de 1694 € à 1750 € pour chauffage collectif.

-de 2257 € à 2331 € sans chauffage collectif.

# Les TZR et les remplacements à l'interne

PAR FRÉDÉRIC HOCHART

**D**epuis le début de l'année, nous sommes interpellés par des TZR à propos des remplacements à l'interne. Sans revenir sur le combat que le SNES mène contre les remplacements de Robien, cet article souhaite préciser comment le décret concerne les TZR.

Les TZR sont des professeurs titulaires comme les autres. Quand ils assurent un remplacement à l'année dans un ou plusieurs établissements, ils sont confrontés au décret de Robien dans les mêmes conditions que les autres enseignants ; par contre, des difficultés spécifiques peuvent exister quand le service d'enseignement n'est pas complet ou que le TZR est en attente de remplacement.

En effet, des chefs d'établissement jugent bon d'utiliser ces collègues pour faire du remplacement à tout va, au pied levé, dans n'importe quelle discipline, sans leur fixer d'emploi du temps, ces TZR devenant de fait les nouveaux " bons à tout faire " des établissements !

Un petit rappel du **Décret n°99-823, du 17 septembre 1999** s'impose : " *Entre deux remplacements, les personnels enseignants peuvent être chargés, dans la limite de leur obligation de service statutaire, d'assurer conformément à leur qualification des activités de nature pédagogique dans leur établissement ou service de rattachement* ".

Un TZR, en attente de remplacement ou, avec un service incomplet peut donc éventuellement avoir un service de nature pédagogique et conforme à ses qualifications. Pour éviter tout abus, que le TZR soit corvéable à merci ou que l'on puisse lui reprocher du service non fait, nous lui conseillons de déterminer son emploi du temps hebdomadaire au sein de l'établissement de rattachement, avec le chef d'établissement et surtout d'en garder un exemplaire.

Dans ces conditions, si un remplacement à l'interne est proposé à un TZR, il ne peut l'être que dans les conditions proposées aux autres collègues de l'établissement. En aucun cas, un TZR est là pour faire du remplacement au pied levé au sein de son établissement de rattachement. Seul le rectorat a autorité pour l'affecter sur une mission de remplacement en envoyant un ordre de mission.

Le rectorat aurait envoyé une circulaire aux chefs d'établissement les incitant à utiliser les TZR pour les remplacements à l'interne, oubliant délibérément que les TZR sont des enseignants, avant d'être des remplaçants : leur métier ne se réduit pas à prendre en charge une classe dont le prof est absent, mais il s'agit bien pour eux de construire une relation pédagogique et une progression cohérente le temps d'une suppléance afin de pouvoir effectivement remplir leur mission d'enseignant auprès de ces élèves.

Des protocoles de mise en place des remplacements " de Robien " commencent à remonter des établissements, qui proposent d'utiliser en priorité les col-

lègues TZR en attente de remplacement, tout ceci dans le mépris le plus total des décrets en vigueur. Il appartient aux élus en CA d'établissement de combattre le plus fermement possible ces protocoles.

Il est primordial que les textes et décisions des établissements s'appliquent aux TZR de la même façon qu'aux autres collègues de l'établissement, dans cette période de " ballon d'essai " jusqu'en fin décembre. Il ne faut pas donner la possibilité de détériorer encore plus le statut et les conditions de travail de nos collègues TZR et prendre le risque de voir cette détérioration s'appliquer à tous de manière définitive à partir du mois de janvier.

## Des TZR inquiets

70 TZR environ étaient présents à la réunion organisée par la section académique du SNES début octobre. Très vite les questions ont fusé, tant les TZR soumis à toutes les sauces s'interrogent de plus en plus sur un statut souvent méconnu d'eux, de leurs collègues comme de l'administration, et qui se dégrade d'années en années !

Quelques exemples de situations abordées... :

- certains, souvent néo-titulaires, n'ont pas encore été appelés pour effectuer des remplacements, et qui " zonent " en salle des profs, plantes vertes pour certains, surveillants pour d'autres... Pas très enthousiasmant comme début de carrière, avec en plus, le stress de ne prendre sa première classe qu'en novembre ou décembre, dans des conditions pas toujours faciles...
- d'autres se sont déjà vus confier des remplacements au pied levé, dans leur établissement de rattachement. Les collègues TZR ne doivent pas se laisser impressionner par les tentatives d'intimidation, ni par un sentiment déplacé de culpabilité : ils ne sont pas responsables de la pénurie d'enseignants ou de la disparition des surveillants ! Certains chefs d'établissement anticipent l'application de la loi Fillon -De Robien, en violation du statut des TZR, en demandant d'assurer la suppléance d'un collègue d'une autre discipline, sans ordre de mission. On a vu aussi, par exemple, un TZR de Lettres Modernes prendre les heures d'un prof de Mathématiques. Résultat : la classe a eu deux professeurs de Français dans la semaine...
- des TZR, en attente de remplacement, se voient confier des heures de CDI sur la base de 36 h alors qu'ils ne doivent que 15 h ou 18 h comme le précise le décret de 1999, ou de soutien, sans qu'ait été établi un emploi du temps fixe. Ils se retrouvent donc, en quelque sorte d'astreinte du lundi 8 h au samedi 12 h, et, par crainte d'une mauvaise notation administrative, hésitent à faire valoir leurs droits.

Les militants du SNES ont insisté sur le fait que le service donné au TZR doit s'inscrire dans l'horaire statutaire maximum valable toute l'année. Un TZR ne doit partir en remplacement que muni d'un ordre de mission écrit délivré par le rectorat.

Tous les problèmes soulevés ont montré à quel point les TZR ne peuvent pas rester isolés et doivent se rapprocher des sections SNES d'établissement (S1) ; ils ont besoin d'un syndicat fort, représentatif, d'élus du personnel combattifs. L'action menée par notre syndicat sur les points mutations (voir US du 7/10) en est la preuve. Leur intérêt, pour mieux connaître leurs droits et mieux se défendre (collectivement), est de renforcer le SNES en se syndiquant et en votant le mardi 6 décembre pour les listes SNES-FSU.

**Dorothée Willekens, TZR**

*Candidate aux élections professionnelles*

**CO-PSY**

Rentrée difficile dans les CIO

**Les 5,5 suppressions de postes ont aggravé les conditions de travail dans 6 CIO (35 CIO dans l'académie de Lille). Cela vient s'ajouter aux difficultés déjà existantes :**

**- non remplacement des congés maladie et maternité (alors que les contractuels Co-Psy sont au chômage !)** ;

**- baisse continue des budgets de fonctionnement ;**

**- enveloppes de frais de déplacements insuffisantes (plus de crédits pour novembre et décembre).**

**Le rapport Tharin (député UMP) sur l'orientation qui vient d'être publié programme la disparition du service public d'information et d'orientation :**

**- transformation du recrutement et de la formation (suppression du statut de psychologue)**

**- transformation de nos missions qui seraient axées uniquement sur l'information professionnelle et l'insertion.**

**- remise en cause de nos conditions de travail (horaire hebdomadaire, vacances...)**

**- regroupement des CIO en établissement départemental (quelles conséquences sur nos mutations, l'organisation du service public ?)**

**Le SNES (en accord avec l'intersyndicale) appelle tous les Co-Psy et D-CIO à :**

**- informer largement (enseignants, parents) sur les difficultés des CIO et le rapport Tharin**

**- refuser catégoriquement la prise en charge des secteurs non couverts**

**- refuser les déplacements non remboursés**

**- prendre contact avec le député de la circonscription (le rapport Tharin est discuté à l'assemblée nationale le 25 novembre)**

Jean Marc Chatelet

**IUFM****Inquiétudes de rentrée**

Notre académie accueille cette année 583 stagiaires 4-6 h (hors EPS et PLP), soit 40 de plus que l'an dernier : les voies de l'administration sont décidément impénétrables, puisque cette hausse intervient en même temps que la suppression de 895 postes en collèges et lycées !

Ces jeunes collègues sont de plus en plus nombreux à venir d'autres académies (Rennes, Clermont et même Créteil) sans avoir demandé Lille, ce qui augmente le stress de la rentrée par des difficultés financières lourdes de conséquences : logement à trouver à la dernière minute (les affectations ont été connues le 26 août), déplacements nombreux et lointains (7 à 8 fois dans le mois dans un

centre IUFM), investissements pédagogiques, etc...

Le SNES revendique une continuité d'affectation entre l'année de concours et l'année de stage : les stagiaires n'ont pas toujours de soutiens financiers parmi leurs proches et certains nous ont fait part de semonces de leurs banques en attendant le versement d'une avance de 1200 euros entre le 28 septembre et le 6 octobre, voire de conditions de vie incompatibles avec l'exercice serein de leur nouveau métier. Ce sont des questions que nous soulevons année après année dans les instances de l'IUFM qui nous renvoient au rectorat qui nous renvoie au règlement : quand l'administration se décidera t-elle à prendre conscience de la situation quasi-précaire de lauréats d'un concours difficile à bac plus 4 ou 5 et qui ne seront au final rémunérés qu'à 1,25 SMIC ?

Dès avant la rentrée, plusieurs dizaines de stagiaires ayant envoyé une fiche de suivi au SNES national nous ont contactés pour les aider à formuler leurs vœux, découvrant ainsi un système de points pour muter qu'il leur faudra oublier tout aussi vite, car sans rapport avec le mouvement interacadémique qui les attend fin novembre, découvrant aussi qu'ils auraient dû prendre le temps d'officialiser leur situation familiale par un PACS avant le 1er septembre (sic !), au lieu de profiter de leur réussite au concours mi-juillet et de commencer à réfléchir à leur entrée dans le métier. C'est donc avec encore plus d'angoisse que d'habitude que la plupart appréhendent les mutations : l'académie n'est plus déficitaire dans de nombreuses disciplines (lettres, histoire-géo, SVT, maths, ...) et si les stagiaires avaient presque tous conscience de passer un concours au recrutement national, ils ne se doutaient pas que le ministère leur réserverait cette mauvaise surprise ! Il faudra dorénavant expliquer aux étudiants souhaitant passer un concours qu'ils doivent s'abonner au BO et surtout, "officialiser" leur vie de couple !

Enfin, les élections pour désigner les représentants des stagiaires au conseil d'administration et conseil scientifique et pédagogique de l'IUFM se dérouleront le 8 décembre, écartant ainsi les usagers des principales décisions de l'année (vote du budget, discussion sur les critères de validation...) qui seront prises avant le scrutin. Il devient urgent de modifier le règlement intérieur et de permettre aux élus de l'année précédente de poursuivre leur mandat, à l'instar de ce qui se passe pour les CA d'établissement ou les CAPA.

Karine Boulonne

**Mutations 2006 :  
cela se prépare  
dès novembre 2005 !**

Le SNES propose, aux stagiaires, des réunions mutations pour le mouvement inter (voir calendrier en page 8)

**Après le 4 octobre, face à l'arrogance du gouvernement, on continue !**

**Le 4 octobre, un succès massif...**

Libération titrait « Villepin touche le million », et il est vrai que c'est la deuxième journée de mobilisation, après le 10 mars dernier, qui voit plus d'un million de salariés dans la rue pour demander des augmentations de salaires, la défense des services publics, refuser les privatisations et la casse du droit du travail, dans le public comme dans le privé. La combativité est donc encore une fois au rendez-vous, dans le privé à l'heure du CNE qui établit la précarité pour les salariés qui viennent de trouver du travail, mais aussi dans le public, en particulier dans l'Education nationale, encore une fois dans la ligne de mire du gouvernement avec la loi Fillon et les remplacements obligatoires. C'est pour la deuxième fois la preuve que l'unité syndicale et interprofessionnelle permet des journées de mobilisation massives.

Après le 4, les directions des confédérations ont demandé une réponse de la part du gouvernement aux attentes du monde du travail. Et elle ne s'est pas fait attendre : circulez il n'y a rien à voir ! Contre le chômage, Villepin met en avant ...le CNE, dont nous demandons précisément l'abrogation ! Dans l'Education nationale, après le dépôt des 50 000 signatures contre les remplacements obligatoires, De Robien persiste et signe.

**...qui demande des suites**

La conclusion s'impose d'elle-même : nous n'obtiendrons rien de ce gouvernement sans de nouvelles journées de mobilisation. Nous avons montré notre force collective, nous pouvons faire céder le gouvernement. Mais encore faut-il que les directions syndicales prennent leurs responsabilités et annoncent de nouvelles journées de grève interprofessionnelles. Force est de constater qu'aucune des confédérations ne propose de date. La FSU a donc un rôle important à jouer, elle doit proposer une date de grève interprofessionnelle aux confédérations, les interpeller publiquement.

Mais il faut constater qu'encre une fois Gérard Aschiéri n'a pas été à la hauteur de la situation en se contentant le soir du 4 octobre d'annoncer une nouvelle journée...le 19 novembre ! Le 4 octobre, comme après le 10 mars, les salariés de l'Education nationale ont été coupés dans leur élan et laissés sans perspective à court terme, sans possibilité de peser dans le rapport de force face au gouvernement. Le SNES a déjà laissé passer l'occasion d'une journée de grève en septembre et d'une deuxième en octobre ! Après le 4 il fallait battre le fer quand il était chaud. Et comment qualifier la position plus que douteuse de la majorité du SNES académique de Lille qui proposait face aux remplacements obligatoires de négocier au mieux les protocoles établissement par établissement ? Avec une telle attitude, nous ne pouvons être que perdants !

**A la SNCM, l'échec suite à l'isolement**

Le silence des directions ne laisse aucune perspective claire, laisse chacun dans l'expectative, contribue à démobiliser les salariés et à isoler chaque secteur professionnel. Ainsi, sans réponse de la part de Thibaut, la CGT Santé-Sociaux est contrainte de lancer une journée seule le 20 octobre. De nombreux secteurs du privé souhaitent une journée fin octobre, mais ne voient rien venir au niveau confédéral. Que faut-il aux directions nationales pour engager le fer avec le gouvernement, après deux grèves à un million de manifestants et après la claque électorale infligée le 29 mai ? Laisser passer de telles occasions constitue une trahison. Et c'est bien le drame des salariés de la SNCM, qui ont soutenu une lutte exemplaire pendant trois semaines, ont demandé la solidarité et l'extension du conflit à Bernard Thibault... qui s'est empressé de la leur refuser et d'envoyer une lettre à Villepin pour renoncer à la revendication de la participation majoritaire de l'Etat ! Face au chantage du dépôt de bilan et des licenciements, les marins, dos au mur, n'ont pu que reprendre le travail. Pour eux comme pour nous la lutte continue, mais elle passe aussi par faire le bilan de la politique des directions syndicales.

Ecole émancipée

**Mouvement inter 2006 :****réunions « mutations » organisées par la section académique du SNES**

Mardi 8 novembre	Stagiaires IUFM (CPE)	Douai	Centre IUFM	16 h 30
Mardi 15 novembre	Stagiaires IUFM	Arras	Centre IUFM	17 h
Jeudi 17 novembre	Tout public	Lille	S3 209 rue Nationale	17 h
		Avesnes	Lycée Jesse de Forest	18 h
		Montreuil	Lycée Woillez	18 h
Mardi 22 novembre	Stagiaires IUFM	Arras	Centre IUFM	14 h
		Lille	Centre IUFM	14 h
	Tout public	Béthune	Lycée Blaringhem	18 h
		Longuenesse	Lycée Blaise Pascal	18 h
Mercredi 23 novembre	Stagiaires IUFM	Lille	Centre IUFM	14 h
		Arras	Centre IUFM	14 h
	Tout public	Arras	Maison des Sociétés	17 h 30
Vendredi 25 novembre	Tout public	Calais	Lycée S. Berthelot	18 h
		Valenciennes	Lycée de l'Escaut	18 h
Lundi 28 novembre	Tout public	Cambrai	Lycée P.Duez	18 h
		St Pol	Lycée Châtelet	18 h
Mardi 29 novembre	Stagiaires IUFM	Lille	Centre IUFM	17 h
		Tout public	Maubeuge	Lycée P.Forest
		Douai	Lycée Châtelet	18 h
Mercredi 30 novembre	Stagiaires IUFM	Douai	Centre IUFM	16 h 30
Jeudi 1 <sup>er</sup> décembre	Tout public	Dunkerque	MJC	18 h
		Lens	Lycée Condorcet	18 h
		Boulogne	Lycée Branly	18 h
<b>Permanences supplémentaires « mutations »</b>				
Samedi 19 novembre	Tout public	Lille	S3 209 rue Nationale	9 - 12 h
Samedi 26 novembre				
Samedi 3 décembre				

**Le théâtre de l'opprimé à Lille.**

Jana Sanskriti, une troupe indienne (composée de paysans de la région de Calcutta) du théâtre de l'opprimé donnera une représentation-forum le

**Mardi 29 novembre à 20h30**

**Maison Folie de Moulins à Lille**

Une conférence aura lieu la veille au même endroit: cette "technique" théâtrale vise à interpeller le public sur un problème de société et à lui proposer d'intervenir dans le spectacle pour contrer une situation d'oppression.

Il s'agit bien sûr d'un théâtre militant qui intéresse les militants syndicaux que nous sommes.

Le problème abordé ce soir-là sera celui de l'oppression des femmes.

**6<sup>ÈME</sup> FORUM RÉGIONAL FSU**

**“Horizon 2010 : quelles formations pour les jeunes du Nord - Pas-de-Calais ?”**

**JEUDI 10 NOVEMBRE 2005 - 14h15 - 18h**

**Amphi MIGEON POLYTECH' LILLE - Boulevard Langevin, Cité Scientifique - Villeneuve d'Acq**

**Introduction :**

Etat des lieux pour la région (activités/emplois/formations/qualifications).

Notre région est originale tant dans sa situation économique et sociale (activités, situation des jeunes, filles et garçons, attitudes devant la poursuite d'étude, bilan du précédent schéma).

Un expert, universitaire ou économiste, dressera ce tableau.

**Table ronde n°1****Le service public d'éducation et la formation des jeunes de la région**

Il s'agit de rappeler les missions du service public d'éducation, et de faire le point sur nos revendications, notamment sur l'articulation entre les 3 voies de formation.

Cette table ronde sera animée par Michel MARY,

chef de travaux au lycée de l'Escaut à Valenciennes, qui a siégé en CAEN pour la FSU, en charge au SNES des questions de formation continue des adultes, et animateur du secteur technique.

**Table ronde n°2****L'horizon 2010 avec le schéma régional des formations.**

La région a mis en chantier un nouveau schéma régional des formations. A l'horizon 2010, et plus, c'est donc la politique de formation qui est en jeu, avec la rénovation des cartes de formation.

La région, qui a la responsabilité des constructions de lycées depuis 1981, a de nouvelles missions dans le cadre des dernières lois sur la décentralisation, notamment en matière de formation. Les orientations qu'elle prend sont donc lourdes de conséquences : lycée des métiers, apprentissage, arti-

cultation entre formation initiale et formation continue, implantation, rénovation des établissements, équilibre des formations entre les bassins.

En collège, quelles conséquences, avec la mise en œuvre des réformes en cours (socle commun, option découverte professionnelle...), pour la formation et l'orientation des jeunes de la région ?

Pour débattre avec vous de toutes ces questions, la FSU a invité Monsieur KEMEL, responsable des lycées au niveau de l'exécutif régional, en charge du schéma régional et Frédérique ROLET, co-secrétaire générale du SNES.

La FSU entend faire de l'élaboration du schéma régional des formations un moment de débat démocratique avec tous les acteurs. Elle a demandé à ce que des rencontres aient lieu notamment au niveau des bassins.

Le forum doit être le moyen d'entamer ce débat. Nous vous invitons à y participer très nombreux.



Tous concernés ?

Tous concernés !

**MARDI 6 DECEMBRE : ELECTIONS PROFESSIONNELLES**

Chacun a pu le constater, il se passe quelque chose d'étrange en salle des profs. Des petits riens annonciateurs, des panneaux syndicaux désertés depuis longtemps qui refleurissent comme si le printemps arrivait. Des casiers qui se remplissent de prospectus, de tracts voire carrément de dossiers syndicaux. Un principal ou une proviseure, plus nerveux qu'à l'habitude, cherchant la place pour un panneau supplémentaire afin d'afficher les listes électorales ...

Les habitués l'ont compris, les nouveaux le découvrent : nous sommes en période électorale !

Même si nous sommes persuadés qu'une salle des profs n'a rien à voir avec le café du commerce, nous connaissons déjà les remarques et les réflexions : « A quoi ça sert ? » ; « De toute façon, ils se valent tous ! » ; « Moi, je ne vote plus ! Des promesses, des promesses, mais ils n'ont rien fait pour ma mutation ! » (*cela fonctionne aussi très bien pour : mon avancement, ma hors-classe, ma liste d'aptitude, ma note administrative ...*) ; « On ne les voit que pour les élections, mais après, plus rien ! » ; « Et tout ça, c'est avec quel argent ? » ou la version « quel gaspillage ! » ; « C'est dans la rue que tout se joue » ; « Commission = compromission ! »

Ce petit dossier a simplement vocation à faire la clarté sur certains aspects du fonctionnement de notre administration, ainsi que sur les interventions des élus des personnels pour la défense individuelle et collective de ceux-ci.

**A QUOI ÇA SERT ?**

Pourquoi les personnels auraient-ils besoin que des élus vérifient que notre administration applique bien, correctement, honnêtement, scrupuleusement, les textes qu'elle a elle-même élaborés ? Se poser la question donne déjà la réponse : si personne n'était présent pour vérifier, quelles seraient les garanties ?

Oui, mais si ce sont les syndicats qui vérifient, que se passe-t-il quand on n'est pas syndiqué ? « C'est évident : ils favorisent leurs syndiqués, c'est même pour cela que ma collègue a pris son adhésion ». S'il suffisait de se syndiquer pour obtenir une mutation, une promotion, une révision de note administrative, cela se saurait et le taux de syndicalisation ne serait pas de 40%. Non, le travail des élus du personnel est bien de vérifier la situation de tous les collègues et la bonne application des textes. Bien sûr, lorsque nous avons une fiche syndicale et des renseignements précis, nous pouvons faire rectifier une erreur, mais la meilleure garantie pour que nos syndiqués ne soient pas lésés, est bien que les règles s'appliquent à tous et donc à eux.

**ET LE FRIC ?**

Nos « camarades » du SNALC ont cru utile de publier le décret du 27 avril indiquant les sommes versées par l'Etat aux organisations syndicales représentatives de fonctionnaires de l'Etat en le modifiant :

MONTANT DE LA SUBVENTION ANNUELLE VERSEE AUX ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTATIVES DES FONCTIONNAIRES D'ETAT	
CFDT	363.034,50 euros
CFE-CGC	181.517,25 euros
CFTC	181.517,25 euros
CGT	363.034,50 euros
FO	363.034,50 euros
FSU	363.034,50 euros
UNSA	363.034,50 euros
SNALC	0 euros

*D'après l'arrêté 27 avril 2005 (JORF n° 107 du 10 mai 2005 page 8100)*

Ce tableau, ainsi présenté, laisse à penser que l'arrêté du 27 avril annoncerait que le SNALC perçoit 0 euro. Or ni le SNALC, ni sa fédération, la CSEN, ne sont présents dans ledit arrêté car l'Etat ne les considère ni l'un, ni l'autre comme des organisations représentatives des fonctionnaires d'Etat. Ceci est scandaleux, nous en convenons volontiers, mais laisser croire des demi-vérités l'est aussi.

En fait, le plus intéressant, ce sont les sommes "généreusement" allouées par l'Etat pour « faire vivre » les organisations syndicales, ou les acheter comme certains le pensent ou le suggèrent. 363 034,50 euros pour la FSU et ses 260 000 suffrages alors qu'en 2004-2005, les 3 994 syndiqués du SNES de la seule académie de Lille ont cotisé au SNES pour 630 000 euros ! Le budget annuel du SNES dépasse les 9 millions d'euros, celui de l'ensemble des syndicats de la FSU dépasse les 20 millions d'euros ! L'Etat fait l'aumône aux organisations syndicales.

Le SNALC le sait, comme il sait que le véritable enjeu pour les organisations syndicales, ce sont les résultats des élections professionnelles. En effet, ces derniers donneront la clé de répartition des décharges syndicales qui sont le vrai moyen, pour l'ensemble des syndicats, d'agir efficacement. Les résultats des élections de 2002 permettent à la section académique de Lille d'avoir l'équivalent de 8 postes comme décharges syndicales. Contrairement à d'autres organisations qui font le choix d'avoir des responsables entièrement déchargés, le SNES préfère des décharges limitées. Dans l'académie, une quarantaine de camarades bénéficient d'une décharge n'excédant pas le mi-temps et représentant en moyenne 1/5<sup>ème</sup> de service. Que signifie le silence du SNALC à ce sujet ?

**ILS SE VALENT TOUS !**

Cela serait plus simple, c'est vrai ! Mais non, nous ne nous valons pas tous et c'est d'ailleurs pour cela que nous ne sommes pas dans la même organisation. Nous n'avons pas tous les mêmes conceptions de l'école, de sa place dans la société, de son fonctionnement ou du rôle des personnels et de leur défense.

Nous ne considérons pas au SNES que le tri social, l'exclusion scolaire ou la ségrégation des voies de formation soient des solutions. Nous ne considérons pas non plus que les diplômes soient dépassés ou que notre métier soit celui d'animateur social ou de soupape de sécurité. Pour

nous, être adulte n'est pas un métier ni une qualification. Nous ne pensons pas non plus que le bassin d'emploi ou l'académie soient les meilleurs niveaux de gestion des formations ou des personnels. Nous ne considérons pas non plus que le mérite, le profil ou la gestion locale puissent permettre d'améliorer le service public d'Education nationale mais qu'au contraire, ils le dénaturent et lui font oublier ses obligations, ses principes et ses valeurs.

Le mardi 6 décembre, ce sont bien des listes concurrentes avec des conceptions différentes de l'Education, de la société, du rôle des organisations syndicales ou des droits des personnels que vous devrez départager.

L'expérience nous montre qu'au-delà des projets, c'est aussi la réalité du travail des élus des personnels qui nous différencie. Bien sûr, lorsque l'on est le seul élu, ou deux ou trois, de la CAPA des certifiés, c'est plus difficile que pour les 12 élus du SNES et du SNESup. Mais pourquoi oublier que le suppléant a le droit d'être présent chaque fois ? Comment expliquer l'absence de déclaration sur la situation ou sur l'ordre du jour de la CAPA ? Pourquoi ne pas faire, à partir des documents informatiques fournis à tous, les études indispensables afin de montrer les injustices dont les femmes restent les premières victimes dans notre grande administration, idem pour les collègues de collègue, afin de porter ses propres revendications sur des bases que l'administration ne peut que constater ? Pourquoi revendiquer dans la rue et ne jamais porter la contradiction en commission ? Lors des grèves de 2003, après le boycott de la première réunion, être présent en CAPA avec une affiche « en grève »

portée par chacun des commissaires, n'était-il pas un moyen de rappeler à l'administration les revendications des personnels ? Pourquoi promouvoir aux collègues d'être différent, de ne pas cogérer, de les défendre réellement alors qu'en fait, depuis 3 ans, depuis 6 ans, depuis plus longtemps encore pour d'autres, la seule différence, c'est d'être contre le SNES, ses élus et leur travail et très souvent, trop souvent, du côté de l'administration quand celle-ci cherche à diviser et à passer outre l'avis majoritaire des élus ?

## **MOI, JE NE SUIS PAS CONCERNE-E !**

D'accord mais, dans ce cas, il vous faudrait :

- ne pas avoir de promotion d'échelon,
- ne pas être candidat pour une liste d'aptitude,
- ne pas demander de congé de formation,
- ne pas avoir besoin d'un poste en réadaptation ou en réemploi,
- ne jamais contester votre notation administrative,
- ne pas vouloir de la hors classe (cette année, tous les collègues du 7<sup>ème</sup> au 11<sup>ème</sup> échelon étaient candidats),
- ne pas avoir de souci avec le conseil de discipline ,
- ne pas demander votre mutation,
- ne pas être victime d'une mesure de carte scolaire,

et surtout considérer que cette gestion individuelle et collective ne concerne que les autres et ne peut avoir aucune conséquence sur votre propre carrière, sur votre poste et sur votre métier !

**LE MARDI 6 DECEMBRE NOUS SOMMES TOUS CONCERNES !  
VOTONS, FAISONS VOTER POUR LES LISTES DU SNES ET DE LA FSU!**

## **Plan académique de formation (PAF) 2005-2006 : Un meilleur suivi et des données pour l'avenir !**

Le suivi du PAF est un exemple du rôle des organisations syndicales dans la défense et l'information des collègues. A moins de deux mois des élections professionnelles, le 12 octobre, pour les commissions d'attribution des stages, on aurait pu s'attendre à une présence massive des représentants syndicaux. Il n'en a rien été !

Pour certaines organisations, le plus important est de réussir le tour de force de mettre sur une liste des candidats en nombre suffisant. Que ceux-ci puissent ensuite travailler, vérifier le déroulement d'opérations de gestion des collègues et le respect de leurs droits, ici à la formation continue, voilà qui leur semble plus difficilement concevable : « Votez pour nous, nous laisserons faire l'administration ! » devrait être le slogan le plus répandu sur les professions de foi.

Pour d'autres, les documents adressés par le rectorat ont été peu utilisés et elles ont continué à prendre en notes uniquement les résultats pour leurs syndiqués.

Pour le SNES, il est nécessaire d'être réellement présent pour intervenir quand c'est nécessaire, d'analyser la situation, puis d'informer les collègues.

Ainsi, avec la nouvelle organisation mise en place dans les commissions, la priorité a été donnée aux vœux n°1. Les collègues qui avaient demandé en vœux 2 et 3 des stages qui étaient complets avec les vœux n°1, n'ont pas vu leur demande étudiée pour ces derniers : il faudra donc être particulièrement vigilant à l'avenir et mettre en vœu n°1 les stages

les plus attractifs. Nous pourrions publier sur notre site informatique le résultat pour chacun des stages et permettre ainsi aux syndiqués de faire leur choix en fonction de cette information.

Lorsque le nombre de places était supérieur au nombre de vœux n°1, les attributions se sont correctement déroulées et chacun peut comprendre pourquoi il a obtenu ou non le stage demandé. Par contre, lorsque le nombre de places était inférieur au nombre de vœux n°1, il n'a pas été possible cette année, d'avoir une vision synthétique. Les demandes prioritaires ont été prises, mais la manière de départager les autres candidats, en l'absence de critères clairement définis, a été très artificielle, surtout lorsque le vœu n°1 est démultiplié en 2, 3 ou 4 par le jeu des modules différents.

Avec les documents informatiques que nous avons obtenus pour la première fois et avec difficultés, nous pouvons maintenant constituer une base de données et suivre la situation de la formation continue dans le temps. Nous aurons, l'an prochain, la liste des collègues non satisfaits cette année et qui redemandent les mêmes stages : ils devront alors être classés de manière prioritaire et nous pourrions intervenir dans ce sens. Dès novembre, nous interpellons l'administration sur les résultats de ces commissions et leurs analyses.

La formation continue est un droit menacé par les restrictions budgétaires : le SNES et ses élus continueront de faire le maximum pour que chacun puisse obtenir les stages de son choix.

## Un CTPA au goût bien étrange

Le premier CTPA\* depuis la rentrée était convoqué mercredi 12 octobre à ... 11 h, laissant présager du peu de temps accordé à un sujet pourtant à l'origine, avec la réforme des retraites, du mouvement du printemps 2003 : **la décentralisation des personnels TOS !**

Le SNES et la FSU ont d'emblée réaffirmé leur opposition au transfert des TOS dans une déclaration préalable (cf encadré), suivis par la CGT et FO. Le SGEN-CFDT et le SE-UNSA ont expliqué qu'ils n'avaient pas souhaité boycotter cette instance, réunie le même jour que le groupe de travail sur l'attribution des stages du PAF, puisqu'ils ne voulaient pas retarder le transfert et étaient venus pour avoir des informations pratiques ! Le DRH, afin de rassurer les personnels inquiets, a présenté le double objectif du rectorat : favoriser la continuité du service public et faciliter la mise à disposition des personnels (sans retard de paie nous a-t-on assurés), en prévoyant de rattacher au Conseil général les agents exerçant en collège et au Conseil régional en lycée. Quid ensuite des mutations ? Comment passer d'un type d'établissement à un autre si les collectivités locales sont différentes ? Un vide juridique existe, aucune réponse n'a pu être fournie, si ce n'est que région et départements cherchaient une solution.

Le SNES est intervenu ensuite pour faire remarquer que la comparaison entre le nombre de postes mis aux concours et les départs en retraite montrait l'absence de moyens supplémentaires. Il nous a été répondu que le calcul n'était pas si simple, que des postes ne trouvaient pas de candidats. En définitive, toutes les questions techniques posées ont été renvoyées à un groupe de travail dont la date n'a pas encore été fixée et le vote qui a suivi a confirmé les positions du départ : FSU, CGT et FO ont voté contre, SE et SGEN ont refusé de voter tandis que l'administration votait pour.

Le SNES avait déposé une série de questions diverses sur **les contrats aidés, les assistants pédagogiques, les remplacements à l'interne**, etc... A 12 h 15, Mme le Recteur, qui présidait pour la première fois un CTPA dans l'académie de Lille, a expliqué qu'elles ne pouvaient pas être étudiées, puisqu'elles ne correspondaient pas à l'ordre du jour... sic ! Il s'agissait pourtant de questions qui sont ou seront traitées ces jours prochains dans les conseils d'administration !

Un échange bref et vif a cependant eu lieu sur les remplacements de Robien : la circulaire envoyée par le rectorat aux chefs d'établissement préconise l'utilisation prioritaire des TZR et MA, « *après tout, dans TZR, il y a remplacement, non ?* ». Il a fallu faire un rappel énergique des textes (page 6) et dénoncer les dérives qui nous sont communiquées (remplacement dans l'heure, pour une heure ou une journée, dans une autre discipline...). A la question concernant les dotations en HSE qui n'étaient pas encore arrivées dans les établissements, la secrétaire générale nous a répondu que « nous ne faisons pas du protocole un passage obligé, mais de la concertation un passage nécessaire » (re sic !).

Plus que jamais, l'information des S1 vers le S3 est nécessaire, tout comme la mobilisation : les dérives qui ne seront pas contrées maintenant deviendront la règle après le 1<sup>er</sup> janvier.

(\* le Comité technique paritaire académique est une instance de l'Education nationale où siègent, à parité, sous la présidence du Recteur de l'académie, des représentants de l'administration et des représentants des personnels. Ces derniers sont désignés par leurs organisations syndicales, et leur nombre est fonction des résultats obtenus lors des élections professionnelles qui ont lieu tous les trois ans.)

### DECLARATION SNES-FSU AU CTPA DU 12 OCTOBRE

Cette journée est particulière puisque notre organisation syndicale a organisé une journée d'action sur le remplacement, pour demander l'abrogation du décret sur les remplacements.

Ce décret, imposé à la fin du mois d'août par un ministre qui se répand en fausses informations (sur la concertation avec les syndicats, le montant des HSE...) est rejeté massivement par les collègues qui ont signé la pétition que nous remettons aujourd'hui au ministre.

Ils le refusent parce qu'il est démagogique et anti-pédagogique, qu'il porte atteinte aux statuts et aux conditions de travail des personnels. D'ores et déjà, nous vous annonçons que notre action ne s'arrêtera pas là, et que nous organiserons le refus des heures imposées.

De la même façon, nous continuons à demander le retrait de la loi Fillon et un autre budget pour 2006. C'est la raison de notre appel à la grève le 4 octobre et de celui que nous ne manquerons pas de lancer en novembre si le ministre ne répond pas à notre demande de négociations immédiates sur tous ces dossiers.

J'en viens à ce CTPA. Sur la forme, nous déplorons que vous l'ayez maintenu alors que nous étions convoqués à la commission d'affectation des stages de formation continue. Il nous a donc fallu interrompre nos travaux pour participer à ce CTP, avant de retourner siéger. Reconnaissez que cela ne favorise guère un travail efficace.

Sur le fond, nous sommes face à une nouvelle étape de la décentralisation, réforme dont nous continuons à dire qu'elle reste néfaste pour le service public, par la désorganisation des services qu'elle impliquera, par les risques qu'elle fait porter aux droits des personnels.

Nous ne sommes pas les seuls à dénoncer cette décentralisation puisque les collectivités locales ont refusé de signer les conventions principalement en raison du manque de moyens et des charges que cela représentera pour elles.

Pour notre part, nous ne pensons pas qu'abonder les moyens suffirait à faire de cette loi une bonne loi parce qu'elle est le signe de la volonté de l'Etat de se désengager et de réduire la dépense publique, et qu'elle renforcera les inégalités entre régions.

Nous ne sommes pas rassurés sur l'avenir des personnels, sur le maintien des missions - restauration, nettoyage, maintenance - dont on sait que certaines collectivités envisagent déjà de les transférer à des entreprises privées.

Profondément attachés au service public d'éducation, aux missions qui lui sont confiées, nous continuons à demander l'arrêt du transfert des personnels et nous nous y emploierons.

Dans le même temps, avec le souci de défendre les personnels, nous interviendrons à tous les niveaux.

De ce point de vue, il nous paraît important que les collectivités territoriales intègrent le fait qu'elles ont de nouveaux interlocuteurs (cf. CAEN) mais nous ne saurions non plus accepter le désengagement de l'Etat. Nous demandons donc un suivi régulier de la situation en CTP ; même si, à l'avenir, les personnels n'en relevaient plus.

# Hors-classe : FO découvre les vertus de la pétition alibi

La question des promotions à la hors-classe et les remises en cause subies l'an dernier sont trop graves pour qu'une organisation responsable comme FO, qui prétend représenter les personnels, se permette de proposer n'importe quoi dans le cadre d'une pétition.

## Commençons par un rappel des faits :

- Lors du 1<sup>er</sup> trimestre 2004-05, les organisations syndicales ont reçu les projets de note de service concernant le mouvement des personnels et l'accès à la hors-classe ainsi que le projet de loi Fillon. C'est l'ensemble de ces reculs et dégradations qui ont conduit le SNES et le SNEP à appeler les collègues à la grève le 7 décembre. A ce moment-là, nos camarades de FO ne trouvent pas urgent d'agir. Devant la mobilisation massive des collègues, ils participeront aux actions de janvier et de mars, mais en gardant leur indépendance légendaire.
- Lors des discussions, au niveau national ou au niveau académique, lors des rencontres intersyndicales ou avec l'administration, les propositions de nos camarades de FO, qu'elles soient d'action ou d'alternative à celles de l'administration, sont inexistantes ou presque. C'est le SNES qui, au niveau de l'académie de Lille, a proposé, d'abord en intersyndicale, puis au rectorat, la partie du barème concernant l'ancienneté et la limitation de l'amplitude du barème du mérite, avec les résultats que l'on sait : **dans l'académie de Lille, en 2005, les collègues promus à la hors classe des certifiés sont, à 90%, des collègues avec 4 ans et plus d'ancienneté dans le 11<sup>ème</sup> échelon contre moins de 60% l'an dernier. La part du mérite a été marginale (6 collègues) et en diminution par rapport aux 5% du recteur l'an dernier (15 promus).**
- Lors des CAPA de 2004-2005, FO n'a jamais proposé de boycott, ni même de déclaration commune. Chez les certifiés, lors de la CAPA du 30 juin qui examinait les promotions à la hors-classe, le représentant FO n'a même pas fait de déclaration !

Aujourd'hui, à deux mois des élections professionnelles, nos camarades de FO proposent **une pétition sur la hors-classe, en entretenant la confusion**. Ils revendiquent, par exemple que chacun puisse accéder à l'indice terminal de son corps : or, cela a été l'argument du ministre en 2004-2005 pour justifier la prise en compte du mérite pour la hors-classe, puisqu'il s'agit d'un changement de grade et non d'un avancement d'échelon. Ce qui est encore plus curieux, c'est que dans cette pétition, la revendication de FO de reconstruction de la grille en 12 échelons est absente et que nos camarades semblent se satisfaire de la hors-classe telle qu'elle existe.

Comment faut-il comprendre ou interpréter cette pétition qui précise : « nous ne remettons pas en cause les nominations qui ont été prononcées aux CAPA de juin ou de juillet » et revendique la réouverture de la campagne de promotion, la « reconvoction » des CAPA, le rétablissement d'un barème fondé sur l'ancienneté et le réexamen de la situation des collègues prochainement retraits ?

En premier lieu, cette pétition s'accommode, semble-t-il, de la CAPN des agrégés puisqu'elle ne demande rien pour ces derniers en matière de hors-classe. Le ministère, en mélangeant les barèmes rectoraux des 30 académies, aurait-il été plus juste que les rectorats ?

Ensuite, quand FO prétend dénoncer la situation faite aux certifiés 11<sup>ème</sup> échelon avec trois ans d'ancienneté au moins, dont l'accès à la hors-classe aurait été massivement barré par la prise en compte du mérite, elle est certaine de trouver un écho et des signataires pour sa pétition : par exemple, dans l'académie de Lille, ils étaient 644 à remplir ces conditions pour 342 promotions possibles : à coup sûr cela fait 302 collègues non promus ! Mais là où FO trompe les collègues et, en particulier, les certifiés au 11<sup>ème</sup> échelon non promus,

c'est quand il prétend que leur non-promotion est due cette année à la prise en compte du mérite ! Dans notre académie, le SNES a proposé un barème qui favorise l'ancienneté dans le 11<sup>ème</sup> échelon et assure toutes leurs chances de promotion aux collègues ayant 4 ans et plus. Le résultat est que tous les collègues ayant 4 ans et plus ont été promus, sauf une demi-douzaine avec des notes pédagogiques basses et ceux qui ont eu un avis défavorable. Une demi-douzaine de collègues qui avaient prévu de partir en retraite y ont finalement renoncé car enfin promus. La prise en compte du mérite a été marginalisée de fait ; mais cela ne joue pas sur le volume des promotions possibles, problème complètement occulté par FO.

Il faut enfin remarquer qu'il sera facile à l'administration d'expliquer que si l'on ne touche pas aux promotions de juin et juillet, les contingents de promotions ayant été épuisés, le réexamen des situations n'aboutira à rien !!!

Pourquoi donc revendiquer la « reconvoction » des CAPA lorsque l'on n'en a pas demandé le boycott et que l'on ne veut supprimer aucune des promotions réalisées ? S'agit-il simplement de prendre les collègues pour des gogos et espérer récupérer des voix le 6 décembre, lors des élections professionnelles ? **Mobilisons-nous plutôt tous ensemble pour une véritable revalorisation de nos carrières et, en l'occurrence, pour la reconstruction de la grille indiciaire des certifiés.** Le SNES considère qu'il faut garder 11 échelons, avec l'indice 782 pour indice terminal, ce qui contribue à intégrer les acquis indiciaires de la hors-classe dans le cadre d'un parcours de carrière accessible à tous les certifiés. Ainsi, nous ferons reculer la notion de mérite, partie prenante de la hors-classe depuis le début, et nous permettrons à tous les collègues d'être promus à l'indice le plus favorable.

## Le point sur l'heure mensuelle d'information syndicale.

Dans plusieurs établissements de l'académie, l'exercice de ce droit est compliqué : certains chefs d'établissement posent des exigences n'ayant aucun fondement juridique lorsqu'un S1 souhaite organiser une réunion sur le temps de travail. Ils s'appuient sur *le Guide du chef d'établissement* ainsi que *le Guide des personnels de l'académie de Lille* (publié en août 2005 et distribué aux entrants dans l'académie) qui avancent une lecture partielle et partielle des textes officiels en omettant soigneusement de signaler la jurisprudence en la matière.

Il nous a semblé important de faire le point sur cette question.

Le décret du 28 mai 1982 avance que « les organisations syndicales les plus représentatives sont en outre autorisées à tenir, pendant les heures de service, une réunion mensuelle d'information. La durée de cette réunion ne peut excéder une heure ». Au vu de la jurisprudence (**Arrêt du conseil d'Etat n° 67 166-67 175, séance du 18 juin 1986**), le nombre de réunions ne peut être limité sur l'année (seule limite possible : une réunion par mois), aucun calendrier ne peut être imposé. En 1990, un arrêt du Conseil d'Etat a annulé les retenues sur salaire opérées à l'encontre de collègues d'un établissement de l'académie de Créteil qui avaient utilisé le droit à l'heure syndicale en dépit de l'interdiction formulée par le chef d'établissement sur la base d'une circulaire rectorale dépourvue de toute valeur réglementaire (**Conseil d'Etat n° 103-344, séance du 15 octobre 1990**). Enfin, « tout représentant mandaté par une organisation syndicale a libre accès aux réunions tenues par cette organisation (...) même s'il n'appartient pas au service dans lequel la réunion se tient. Le chef de service doit être tenu informé de la venue de ce représentant avant la réunion » (**Décret 82-447, article 6**).

(Informations complémentaires sur le site académique du SNES).